

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-11-10-1

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
Direction des territoires de la solidarité

Service consulté

AVENANT 2020 A LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES ET AUX RESTAURANTS SOCIAUX

Résumé : Lors de la séance du 09 octobre 2020, la Commission permanente a adopté l'avenant 2020 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) et validé le lancement d'un fonds de soutien à destination des épiceries sociales et solidaires et des restaurants sociaux du Haut-Rhin. Cette aide exceptionnelle vise à soutenir ces structures locales fortement mobilisées depuis le début de la crise sanitaire et sociale et maillons essentiels pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes les plus exposées. Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions exceptionnelles de 10 organismes pour un montant total de 221 174 € comme prévu dans l'avenant 2020 de la SNPLP.

Les engagements 2020 du Département et de l'Etat au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté portent notamment sur l'octroi d'une aide ponctuelle aux épiceries sociales et solidaires et aux restaurants sociaux implantés dans le Haut-Rhin, en réponse au contexte de crise sanitaire et sociale exceptionnelle de l'année 2020. Ce soutien s'inscrit volontairement en complémentarité avec les crédits et les travaux de l'Etat sur l'aide alimentaire lancés dans le cadre de la crise COVID19.

Les demandes de subventions relevant de cette aide exceptionnelle ont été instruites sur la base du cadrage adopté par la Commission permanente le 9 octobre 2020 et dont le principe est le suivant :

- une part fixe de 5 000 € par structure ayant démontré l'impact de la crise COVID19 sur son fonctionnement et sa capacité à faire évoluer ses interventions en réponse aux besoins sociaux exacerbés en 2020 (renforcement des interventions, actions nouvelles, innovations, ...),

- complétée d'une part variable calculée en fonction de la fréquentation 2019 (nombre de personnes différentes aidées).

I. LES SUBVENTIONS AUX EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Au total neuf organismes (cinq CCAS et quatre associations) ont formulé une demande d'aide qui démontre les effets de la crise sur leur budget prévisionnel ainsi que les adaptations/innovations réalisées en terme de fonctionnement pour répondre aux besoins des ménages les plus fragiles :

- CCAS d'Illzach
- CCAS de Kingersheim
- CCAS de Riedisheim
- CCAS de Saint-Louis
- CCAS de Thann
- Caritas pour ses sept implantations : Mulhouse Permanence Drouot, Mulhouse Marché des collines, Guebwiller, Ensisheim, Wittelsheim, Ferrette, Volgelsheim. L'activité de l'épicerie de Volgelsheim n'ayant pas encore débuté (ouverture octobre 2020), cette structure ne fait pas l'objet d'un soutien dans le cadre de cette aide exceptionnelle.
- Coup d'Pouce (Munster)
- Croix Rouge (Mulhouse)
- Secours populaire pour ses trois libre-services solidaires : Mulhouse, Colmar et Munster.

II. LES SUBVENTIONS AUX RESTAURANTS SOCIAUX

Une association a formulé une demande d'aide pour son activité de restaurant social qui démontre les effets de la crise sur le budget prévisionnel ainsi que les adaptations/innovations réalisées en termes de fonctionnement pour répondre aux besoins des ménages les plus fragiles :

- Alsa (Mulhouse).

Il est donc soumis à décision d'attribuer des subventions en faveur de dix organismes pour un montant total de 221 174 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la 10ème commission lors de sa séance du 06 novembre 2020.

Récapitulatif par structure :

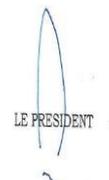
▶ Alsa (1 restaurant social) - Mulhouse	10 851 €
▶ Caritas (1 épicerie) - Ferrette	9 628 €
▶ Caritas (1 épicerie) - Guebwiller	11 115 €
▶ Caritas (1 épicerie) - Ensisheim	8 867 €
▶ Caritas (1 épicerie) - Wittelsheim	8 190 €
▶ Caritas (1 épicerie) - Mulhouse Permanence Drouot	23 328 €
▶ Caritas (1 épicerie) - Mulhouse Marché des collines	39 112 €
▶ CCAS Illzach (1 épicerie)	7 727 €
▶ CCAS Kingersheim (1 épicerie)	8 834 €
▶ CCAS Riedisheim (1 épicerie)	9 148 €
▶ CCAS Saint-Louis (1 épicerie)	19 180 €
▶ CCAS Thann (1 épicerie)	8 405 €
▶ Coup d'pouce (1 épicerie) - Munster	7 743 €
▶ Croix Rouge (1 épicerie) - Mulhouse	9 875 €
▶ Secours populaire (1 libre-service solidaire) - Mulhouse	22 519 €

▶ Secours populaire (1 libre-service solidaire) - Colmar	15 875 €
▶ Secours populaire (1 libre-service solidaire) - Munster	777 €
TOTAL	221 174 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder des subventions pour un montant total de 221 174€ € aux organismes gestionnaires d'épiceries sociales et solidaires et/ou de restaurants sociaux tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), sous réserve, pour les bénéficiaires d'une ou plusieurs subventions départementales atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, de la signature préalable d'une convention particulière établie sur la base du modèle-type visé ci-dessous ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer, avec chaque bénéficiaire identifié concerné par l'obligation précitée, une convention particulière sur la base de la convention-type jointe au rapport (annexe 2) ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique quel que soit leur montant ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2020 :
 - 53 294 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 65737,
 - 167 880 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


 LE PRESIDENT
 Remy WITH